

## **Compte rendu de Conseil municipal du 12 octobre 2017**

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Excusés : BAILLON Anaïs (pouvoir J-P BOUSSEAU), MIETTON Céline (pouvoir V. BERNARDEAU).

Absents : RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 14 septembre 2017.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

<b>ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE</b>	<b>NATURE</b>	<b>SURFACE</b>
39, rue des Carrières Sect. AI 130	Bâti	1 610 m <sup>2</sup>
235, route nationale Sect. 227 AA 117	Bâti	411 m <sup>2</sup>
15, impasse du Renclos Sect. A 1041	Bâti	53 m <sup>2</sup>
301, rue du Château Sect. AI 46	Bâti	474 m <sup>2</sup>

### **SMAEP 4B : RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE DE PRODUCTION**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport 2016 du SMAEP 4B concernant l'activité et la gestion du service de production d'eau potable. Après avoir présenté les différents indicateurs techniques et financiers contenus dans le document, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport annuel 2016 du SMAEP 4B.

### **INVENTAIRE ZONES HUMIDES : AVENANT A LA CONVENTION**

La communauté d'agglomération du niortais informe avoir reçu des aides financières de l'agence de l'eau et du FEDER, lui permettant de couvrir la totalité du coût de l'étude sur l'inventaire des zones humides, portée par la CAN. Cette dernière décide donc de ne pas solliciter la participation financière de la commune initialement estimé à 6 633 € TTC. Le conseil municipal approuve ces nouvelles modalités financières et autorise le maire à signer l'avenant à la convention initialement établie, afin de ramener à zéro la participation communale.

### **RECOURS AUX SERVICES D'UN AVOCAT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des recours en appel formés par Mme Brigitte VALENTN contre deux décisions rendues par le tribunal administratif de Poitiers, le 14 juin dernier. Afin que la commune puisse faire valoir ses droits, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le recours aux services d'un avocat d'appel.

### **MISE A JOUR DU PLAN DE LA COMMUNE**

L'édition précédente du plan de commune étant épuisée et nécessitant une mise à jour des nouvelles rues, et après avoir examiné la proposition du groupe médiaplus, qui fixe le prix de base d'une insertion publicitaire à 330 € TTC, le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de remettre un plan par foyer. Il suggère de réexaminer les modalités financières proposées par médiaplus et d'intégrer ce plan sur la borne d'information numérique du Point I.

### **ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE**

Compte tenu de la vétusté des équipements actuels et du temps passé, chaque année, pour en assurer l'entretien, le conseil s'interroge que l'opportunité d'une location ou d'une acquisition de nouveaux modules. Des éléments complémentaires seront proposés lors de la prochaine séance.

### **CLASSE TRANSPLANTEE : AVANCE POUR RESERVATIONS**

Un projet de classe transplantée est en préparation pour deux groupes élèves en élémentaire. Afin de permettre aux enseignants de formaliser cette démarche, et d'effectuer, dès maintenant, les réservations nécessaires, le conseil municipal autorise le versement d'une avance financière de 620,17 € sur la part communale, à parfaire dans un co-financement par 1/3 avec l'APE et les familles.

## **RYTHMES SCOLAIRES 2018/2019**

Les autorités académiques sollicitent la position de la commune sur les rythmes scolaires envisagés pour la prochaine rentrée scolaire. Après avoir rappelé le coût des APS mis en place et les perspectives de suppression du soutien financier apporté par l'Etat, le conseil décide du retour à la semaine scolaire de 4 jours, à compter de septembre 2018.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal autorise un virement de crédits de 1 030 € en complément des crédits inscrits au compte 739223 pour le reversement FPIC et l'inscription de crédits supplémentaires pour un montant global de 11 806 € afin de transférer la subvention « amendes de police » au compte 1342 (subvention non amortissable).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Réserve parlementaire : Delphine BATHO, députée des Deux-Sèvres, propose un amendement pour moderniser l'attribution de la réserve parlementaire (contre sa suppression) en constituant des jurys citoyens chargés de décider de l'attribution de ces fonds (690 000 € pour les Deux-Sèvres).

Portes salle des fêtes : leur remplacement est prévu avant la fin 2017, pour au moins quatre d'entre elles.

Stationnement écoles : les règles de stationnement sont fréquemment enfreintes, notamment le mercredi, par des parents venant déposer ou récupérer leur(s) enfant(s) aux écoles, tout particulièrement rue de la gare et rue Abel Brillault. La gendarmerie pourra être invitée à verbaliser les contrevenants.

Dépôts sauvages : ils sont enlevés par les agents communaux aux points d'apport volontaire, à raison d'un camion benne par semaine. Par ailleurs, de nouvelles dispositions seront en place dès le 13 octobre prochain concernant les poubelles équipant les bâtiments communaux et le marché, dont les volumes ont été réduits. L'information sera transmise aux riverains des abords de la Place de l'Hôtel de Ville.

Séance levée à 23h20 minutes